



## VOS DÉMARCHES

# Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Retrouvez ici les informations pratiques.

## Où vous adresser ?

- En Mairie.

## Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité.
- Un livret de famille.

## CONTACT



### Mairie

32 rue Albert Mattar  
77400 Carnetin

@ Courriel

☎ 01 64 30 24 20

## DÉMARCHE EN LIGNE



**SE FAIRE RECENSER**  
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870))



#### VOS DÉMARCHES

### Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

## LIENS UTILES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### MA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)